

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire fédéral pour 1925. — Les dépenses pour l'instruction et pour l'équipement de l'armée. — Les cours stratégiques. — La brochure Fonjallaz-Cingria ; ce que l'on en dit ; ce que l'on en peut penser. — A l'actif des dernières manœuvres. — Deux départs.

Jetons un coup d'œil sur le budget militaire fédéral pour 1925. Il porte aux dépenses une somme de 85 millions de francs en chiffres ronds, soit une augmentation de 5 ½ millions sur le compte de 1923, et aux recettes, — chevaux de cavalerie, vente de cartes fédérales, bénéfice de la régate des poudres, et quelques autres rentrées de moindre importance, — 1 800 000 francs. Dépenses nettes, un peu plus de 83 millions de francs.

La récapitulation comparative des grandes rubriques du budget des dépenses offre de l'intérêt :

	<i>Compte de</i> 1923	<i>Budget de</i> 1924	<i>Budget de</i> 1925
Administration centrale . .	2 704 699	2 770 358	2 783 924
Instruction de l'armée. . .	46 508 692	48 672 609	50 205 889
Equipement de l'armée . .	18 116 547	17 000 320	19 315 158
Chevaux	7 282 157	7 458 335	7 220 583
Fortifications	1 796 045	1 889 117	1 886 948
Service des communications	2 986 496	3 309 062	3 491 651
	<u>79 394 636</u>	<u>81 099 801</u>	<u>84 904 153</u>

L'augmentation porte donc presque entière sur l'instruction et l'équipement de l'armée, conséquence de la reprise du recrutement constitutionnel. L'examen de quelques chiffres principaux permet d'en juger. Nous les arrondissons :

	<i>Compte de 1923</i>	<i>Budget de 1925</i>
<i>Recrues :</i> infanterie	4 700 000	5 400 000
artillerie	3 080 000	3 700 000
génie	630 000	740 000
aviation	72 000	185 000
forteresse	282 000	322 000
	<u>8 764 000</u>	<u>10 347 000</u>

L'augmentation est ainsi de plus de 1 ½ million.

Il faut y ajouter une somme de 430 000 francs pour le service des automobiles, rubriques qui n'existait pas en 1923 et qui a figuré pour 230 000 francs au budget de 1924. A décompter des réductions dans la cavalerie, — 993 000 francs en 1923, 894 000 fr. en 1925, — dans le service de santé, — 394 000 et 336 000, — et dans le service des subsistances, 240 000 et 220 000 fr.

<i>Cours de répétition :</i>	<i>Compte de 1923</i>	<i>Budget de 1925</i>
Infanterie	6 720 000	7 290 000
Cavalerie	820 000	930 000
Artillerie	2 870 000	3 640 000
Génie	860 000	930 000
Aviation	80 000	180 000
Fortifications	1 020 000	1 320 000
Service de santé	180 000	260 000
Subsistances	346 000	386 000
	12 896 000	14 936 000

Différence en plus, 2 millions.

<i>Ecoles de cadres :</i>		
Etat-major général	220 000	290 000
Infanterie	725 000	925 000
Cavalerie	172 000	187 000
Artillerie	1 000 000	1 500 000
Génie	150 000	220 000
Aviation	710 000	1 090 000
Fortifications	260 000	320 000
Services de santé et vétérinaire .	290 000	340 000
Subsistances	140 000	180 000
Ecoles centrales	290 000	360 000
	3 957 000	5 412 000

Différence en plus 1 ½ million.

Il y a une diminution dans le service des automobiles, et sur les exercices des états-majors, ceux-ci budgétés 200 000 francs, la dépense de 1923 ayant été de 270 000 fr. Notre intention, annonce l'exposé des motifs, est de renoncer aux exercices d'armée et d'organiser des exercices par corps d'armée avec rotation trisannuelle. Pourquoi cette intention ? On ne nous le dit pas. Nous éprouvons quelque peine à croire que ce soit uniquement par souci d'économie, et ne pouvons nous empêcher de nous remémorer l'incident Sonderegger qui a montré la difficulté peu flatteuse où nous étions de trouver un

chef qui dirige des exercices d'armée. La remarque de l'exposé des motifs fait toucher du doigt, une fois de plus, la grosse lacune dont nous souffrons, l'absence d'un commandement rationnellement institué. Nous y reviendrons plus loin. Les exercices d'armée constituaient notre unique occasion d'étudier une doctrine stratégique. Cette occasion disparaît.

Sont prévus en 1925 : des exercices pour les états-majors du 3^e corps d'armée, où auront lieu des manœuvres de divisions ; des cours tactiques au 2^e corps, qui procédera à des exercices de brigades, et des cours préparatoires de cadres au 1^{er} corps d'armée. « Ces cours, lit-on dans l'exposé des motifs, auxquels seront appelés non seulement les officiers supérieurs et les capitaines, mais aussi les officiers subalternes, sont destinés à préparer le corps des officiers à sa tâche d'instruction ». Ils dureront trois jours, précédant immédiatement le cours de répétition. Trois jours, ça n'est pas énorme, mais c'est toujours autant. Colomb n'en demandait pas davantage pour donner un monde à son souverain. En échange, que reçut-il ? des fers. Nos officiers recevront mieux, un léger complément d'instruction dont leurs troupes, espère-t-on, partageront avec eux le bénéfice. C'est une résurrection des cours de cadres dont se rappellent ceux qui firent leur école de recrues il y a quelque trente ou quarante ans, mais précédant l'appel de la troupe au cours de répétition. Les opérations de la mobilisation en bénéficieront aussi.

Revenons à notre examen des augmentations de dépenses militaires. On a vu qu'elles s'élevaient au total à 5 ½ millions. Décomptons les diminutions de frais dont nous avons signalé quelques-unes, il reste une différence de 3 millions 700 000 francs en plus au chapitre de l'instruction.

Le surplus intéresse en majeure partie les frais de l'équipement. Il n'en saurait être autrement. Si les effectifs reviennent aux chiffres normaux, les frais d'équipement suivent la même courbe. C'est ainsi que l'habillement des recrues passe de 2 100 000 francs à 4 300 000. En revanche, on constate d'importantes diminutions, par exemple les frais de munitions dont les stocks ont été reconstitués, et qui s'élèvent à 800 000 fr. alors que la dépense de 1923 avait été de 2 560 000 fr. Sur le matériel de corps et d'école, et sur les frais d'équipements personnels, le budget réalise une économie de 300 000 francs.

Au chapitre des chevaux qui s'élève au total à 7 220 000 francs, en diminution de 60 000 francs, le budget comporte une augmentation de 65 000 francs à la régie, et une diminution de 165 000 francs

pour les chevaux de cavalerie. Le crédit pour chevaux d'artillerie, nul en 1923, est prévu de 37 500 francs.

Restons-en là pour aujourd'hui ; si l'espace réservé à la chronique suisse l'autorise, nous compléterons ces indications le mois prochain.

* * *

Nous avons dit vouloir examiner la brochure Fonjallaz-Cingria. On en a beaucoup parlé ; on en parle moins et peu à peu les opinions se tassent. Elle a soulevé d'ardents reproches qui ne nous paraissent pas tous justifiés. Elle a provoqué moins d'éloges parce que, dans le ton de tel ou tel passage, on a cru discerner, à tort ou à raison, une autre préoccupation que celle d'une absolue impartialité. Elle n'en est pas moins une œuvre de bonne foi. Son auteur principal, le colonel Fonjallaz, s'inspire certainement du désir de servir l'armée, et si dans l'exécution de ce qu'il semble considérer un peu comme une mission apostolique, son zèle excite sa plume, nous serions tenté de répéter avec le *Misanthrope* :

Mais ne sentez-vous pas que cela vaut bien mieux
Que ces colifichets dont le bon sens murmure
Et que la passion parle là toute pure ?

L'esprit général de la brochure doit être demandé, nous semble-t-il, à sa préface. Celle-ci est le critère dont on peut se servir pour faire le partage des critiques justifiées et de celles qui le paraissent moins. Chacun, d'ailleurs, procédera à ce partage selon son sentiment ou ses opinions personnelles.

Peut-être nous trompons-nous, mais il nous semble que, malgré le titre de la brochure : *Les grandes manœuvres de la division renforcée*, celles-ci ont été moins une cause qu'une occasion. Le colonel Fonjallaz nous paraît avoir songé aux conditions générales de l'instruction des troupes, et à l'esprit général de leur direction, plus qu'à trancher les avantages respectifs de manœuvres organisées à simple action ou à double action.

Sur ce dernier point, on peut différer d'opinions en effet. Nous avons constaté dans notre bulletin bibliographique du mois de novembre passé que cette divergence d'opinions ne datait pas de 1924, puisqu'en 1890 déjà le capitaine Gilbert relevait son ancienneté dans les milieux professionnels. La manœuvre à double action semble de nature à stimuler davantage l'initiative des sous-ordres, en les plaçant plus fréquemment dans des conditions d'imprévu ; la manœuvre à simple action exige plus d'attention de son directeur, obligé d'en étudier le mécanisme minutieusement sans jamais perdre

de vue l'enseignement spécial, ou les enseignements spéciaux qu'il entend lui faire produire pour l'instruction de ses subordonnés. Notre idée n'est aucunement de ménager la chèvre et le chou, mais nous pencherions à admettre qu'en cette matière, pas plus qu'en nulle autre, il faut se garder d'un jugement absolu en faveur d'un des systèmes plutôt que de l'autre. Il conviendrait d'observer ce qui, à un moment donné, demande à être étudié de plus près pour la formation du meilleur commandement désiré : initiative, ou connaissance des règlements, ou agencement d'une opération, ou toute autre face de l'instruction tactique et technique, et de décider en conséquence.

Mais, pour prendre cette décision en connaissance de cause, sur expérience mûrie, il faudrait un chef à notre armée, qui soit placé au-dessus des commandants de corps, des divisionnaires et des chefs de service, un chef qui soit un homme unique, responsable de l'instruction générale, et non un comité bien intentionné, mais où, comme dans tout comité, il y a plusieurs bonnets parce qu'il y a plusieurs têtes, ce qui conduit au régime des transactions, des compromis, bref au cartilage remplaçant l'os solide qui fait défaut.

Nous aboutissons ainsi, par un autre chemin, à l'une des observations du colonel Fonjallaz, à la crainte qu'il exprime de nous voir tomber ou retomber dans la superficialité à laquelle risque de conduire le désir de tout embrasser simultanément au lieu de limiter nos prétentions à un programme attentivement sérié.

Mais nous nous apercevons aussi que nous sommes en voie de franchir, et notablement, les limites d'une simple chronique. Nous y reviendrons le cas échéant.

Nous voudrions cependant formuler encore une remarque. Quelle que soit l'opinion à laquelle on se sente porté au sujet de l'utilité ou de la principale utilité des manœuvres du dernier automne, il ne nous paraît pas niable qu'elles ont éveillé à tous les degrés du commandement un renouveau d'intérêt pour l'étude des objets militaires. Si l'on songe de quelle importance est pour nos officiers l'entraînement spirituel en dehors de nos courtes périodes de convocation, on n'hésitera pas à inscrire ce salubre résultat à l'actif de ces manœuvres.

* * *

Au Nouvel-An, les amis du lieutenant-colonel Kraütler, Directeur de l'Arsenal de Morges, démissionnaire après vingt-quatre années de direction, ont entouré son départ d'une cordiale réunion et lui ont souhaité un heureux repos mérité par une longue et fidèle car-

rière administrative. Nous nous joignons à eux. Plusieurs années durant, alors qu'il remplissait les fonctions de chef de service au Département militaire vaudois, le lieutenant-colonel Kraütler appartenait à la *Revue militaire suisse* qui était dirigée alors par un comité de rédaction, et s'occupa avec un constant dévouement de son service d'administration. Cela ne date pas d'hier, mais les dettes de reconnaissance sont de celles qui ne se prescrivent pas. Nous aussi souhaitons de tout cœur à notre camarade une heureuse retraite.

Nous la souhaitons de même à un autre de nos anciens collaborateurs, le lieutenant-colonel Marc Warnéry, — pour nous, ses amis de la Suisse romande, Marco, comme le colonel Apothéloz était Apo, — qui vient de donner sa démission de traducteur français au Département militaire fédéral. Le lieutenant-colonel Warnéry a longtemps suivi pour les lecteurs de la *Revue militaire suisse*, le mouvement militaire en Grande-Bretagne ; ses chroniques étaient remarquées, et ceux qui y sont revenus en 1914 se sont trouvés en mesure d'apprécier mieux le caractère qu'offrirait l'intervention britannique pendant les premiers mois d'hostilités.

Warnéry a eu le grand avantage, dont l'administration militaire fédérale a largement bénéficié, d'être un traducteur armé pour la lutte contre l'horrible français fédéral, qui nous rend souvent si difficile la compréhension de textes qui devraient être clairs comme de l'eau de roche ; il a fait des études universitaires complètes, à la faculté des lettres, puis à la faculté de droit, et il sortait d'un milieu, — il est le frère de Henri Warnéry, — qui devait contribuer à faire de lui un traducteur le moins possible esclave de la lettre allemande. Car là est le grand écueil des traductions, surtout dans le monde administratif.

On nous affirme que ses fonctions ne seront pas repourvues. Cela ne laisse pas que de nous rendre rêveur. Entend-on revenir au régime d'autrefois, où chaque bureau faisait son français lui-même, seul à le comprendre souvent, plus ou moins assisté d'un petit jeune homme quelconque qui corrigeait les plus grosses fautes d'orthographe ? Ce serait réjouissant.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

A la « deuxième armée ». — La crise des officiers de réserve. — Quel sera le sort de notre marine ? — Dans l'aéronautique.

Les lecteurs de la *Rev. mil. suisse* savent l'expérience faite, l'année passée, de la mobilisation de la deuxième armée, l'armée de réserve.

C'est deux divisions qui sont ainsi rappelées annuellement. L'on a voulu tirer des conséquences de certaines observations faites immédiatement après cette épreuve. C'était peut-être prématuré étant donné qu'en raison de l'importance attribuée par les hautes autorités militaires à l'épreuve de 1924, l'Etat-Major général et les Inspections supérieures des différentes armes avaient été appelés à suivre de très près les opérations et à présenter un rapport d'ensemble sur les qualités de ces divisions de réserve, sur leurs aptitudes à la mobilisation, sur leur valeur combative. Ce travail sera évidemment d'un grand intérêt, étant donné le rôle attribué dans notre système défensif à la seconde armée. Il sera surtout intéressant quand l'essai aura porté sur un certain nombre d'années et sur un certain nombre de divisions.

L'avis sommaire émis par une des hautes autorités ayant pris part à l'inspection est qu'il ne s'agissait cette fois que d'une ébauche de mobilisation ; que, du point de vue moral elle fut tout à fait satisfaisante en ce qui concerne la masse qui obéit ponctuellement à l'appel, se montra empressée, docile et encore bien stylée ; qu'elle le fut moins en ce qui concerne les cadres, car trop peu d'officiers de réserve avaient assisté à cette mobilisation ; que du point de vue matériel elle ne fut d'aucune utilité car l'équipement destiné à ces troupes n'était pas prêt.

L'on savait déjà, en effet, que matériel et cadre avaient dû être fournis par l'armée active. Depuis lors, on s'est vivement employé à constituer l'armement de la deuxième armée et les approvisionnements de toute espèce montent, paraît-il, de façon réjouissante. De ce côté, on peut espérer que rien ne manquera aux divisions à rappeler en 1925. Mais qu'en sera-t-il de la question des officiers de réserve ? C'est un gros, très gros point sombre. L'on a constaté que, pour certains régiments, pas un seul officier de réserve n'avait « rappliqué ». L'on n'a pas manqué d'épiloguer beaucoup dans tous les milieux sur ce qu'un mauvais plaisant avait appelé « la réserve des officiers de réserve ». On a beaucoup polémique et il semble qu'en haut lieu on se soit sérieusement ému d'une situation qui ne manque pas d'être désagréable. L'on a surtout accusé comme cause de cette abstention le défaut d'un statut bien déterminé des cadres de réserve. Il existe quelque part un projet de loi — nous l'avons cité dans notre précédente chronique — établissant ce statut. Il a dû subir le sort de quelques autres et tomber dans le grand carton aux oubliettes de nos assemblées parlementaires. Et le temps passe, et l'on n'a fait rien ou bien peu pour assurer le recrutement des cadres de la

deuxième armée. Les avantages offerts à ceux qui s'y inscrivent sont minimes, et la vie est si complètement absorbée par le travail de ceux qui doivent procurer le pain quotidien à une petite famille ! Il faudra bien penser sérieusement à cela et offrir à ceux dont on réclamera les services indispensables la compensation justifiée et suffisante.

On est décidé à entrer sans retard dans cette voie, semble-t-il. A cet égard, un rôle important peut incomber à l'officier de réserve accrédité auprès de l'Etat-Major général de l'armée afin de maintenir la liaison constante entre ses collègues et le département de la Défense nationale. Lors de la publication de cette décision ministérielle, il fut dit que la tâche assignée à cet officier serait de collaborer aux études relatives au recrutement, à l'instruction et à la formation des officiers de réserve ainsi que, d'une façon générale, à toutes les questions qui intéressent ceux-ci. Une belle mission à remplir, et pas une sinécure ! Mais de beaux et bons résultats à obtenir, aussi.

* * *

Permettez-moi de revenir à notre marine militaire. Jusqu'ici ses destins ont toujours paru bien incertains : vivrait-elle, ne vivrait-elle pas ? Cette incertitude même nuisait à son développement normal. Comment recruter des cadres, même subalternes, pour un organisme si spécialisé, sans donner aux officiers quelque garantie de stabilité dans leur emploi et quelque espérance fondée d'avancement ? Et comment demander de tous le dévouement indispensable à cet organisme en formation si l'on ne sait pas quelles sont à son égard les intentions des grands chefs et si tout le travail effectué ne sera pas dépensé en pure perte ?

Quant au fond même de la question, nous ne voulons pas le traiter ici. Nous ne dissimulerons cependant pas qu'il nous paraît impossible de laisser une brèche de soixante kilomètres dans notre frontière, et que n'avoir aucune marine militaire c'est pratiquement ouvrir cette brèche ; que nous avons constaté l'inéluctable nécessité d'assurer, en cas de guerre, notre ravitaillement, en toutes matières, par la voie de mer, et que n'avoir aucune unité marine c'est nous mettre nettement à la merci complète des autres pour la protection de ce ravitaillement.

Une commission spéciale existe qui étudie cette grosse question. Ses promoteurs n'ont pas manqué de dire qu'elle est chargée « d'étudier le problème de l'utilisation des éléments de marine militaire

existants, au point de vue de la défense de la côte et de l'aide éventuelle à apporter au développement de la marine marchande ».

Vous voyez que l'on a mis dans les termes toute la pudeur souhaitable. Le plus antimarin des antimilitaristes aurait véritablement mauvais gré à s'offusquer de la convocation d'une commission chargée d'une mission aussi anodine « utilisation des éléments existants... aide à la marine marchande ». Le texte de l'arrêté ajoute encore très prudemment : « La Commission examinera ce problème sous son aspect militaire et économique ». Ne craignez point, surtout, oh ! anges pacifiques, que le sort de cette affaire soit remis aux mains de soudards ou de marins fanatiques. Il a fallu donner des gages : on en a donné. La Commission sera composée de membres du Parlement, d'officiers et de fonctionnaires de différents départements mi-ministériels intéressés (ils le seront tous, c'est connu !), ainsi que de représentants du monde commercial et maritime et des organismes qui s'occupent d'une façon générale du développement de la marine en Belgique. Ceci vous donne une idée des méthodes appliquées pour l'étude des problèmes intéressant la défense nationale. Vous en connaîtrez un jour les résultats.

* * *

L'aviation jouit en ce moment d'une période plus favorable. Ne dit-on pas qu'elle est un peu l'enfant gâtée de tous les pays parce que c'est elle que l'on redoute le plus ?

Je passerai sur les petites modifications de détail apportées à la tenue de l'aéronautique et à ses insignes distinctifs, quoique ces questions, quand il s'agit d'uniforme militaire, ne puissent jamais être négligées ? Les avantages accordés sont surtout d'ordre pécunier. Ils consistent en indemnités qui peuvent atteindre le taux journalier de 45 francs pour les officiers appartenant au personnel navigant permanent, et 10 francs pour les officiers appartenant au personnel navigant temporaire. Quant aux officiers de réserve, leur indemnité peut s'élever à 45 francs par jour lorsqu'ils participent aux vols en avion. Pour les aviateurs, quels qu'ils soient, l'indemnité est fixée à 60 francs pour tout vol de nuit commandé. Je vous fais grâce des primes et indemnités attribuées au personnel enseignant, mais les chiffres suivants sont à citer.

« Il peut être alloué aux officiers membres du personnel navigant permanent participant aux vols en avion une prime de carrière aéronautique maximum de 15 000 francs payable à l'expiration de la douzième année de service dans le personnel navigant permanent.

« Il peut être alloué aux gradés subalternes aéronautiques participant comme pilotes aux vols en avion, une prime aéronautique maximum de 10 000 francs payable à l'expiration de la cinquième année de service dans le cadre du personnel navigant permanent.

« Une prime spéciale annuelle de 1500 francs pourra être allouée aux officiers et sous-officiers aviateurs qui, au cours de l'année, auront accompli comme pilotes de réserve, chaque trimestre, toutes les prestations aéronautiques fixées par le Ministre de la Défense nationale. »

Les indemnités dues en cas d'accident sont ainsi fixées :

« En cas d'accident survenu en service aérien commandé ou autorisé, sans qu'il soit établi qu'il y ait eu faute lourde de l'intéressé, il est alloué au membre du personnel... reconnu définitivement inapte au service du personnel navigant de l'aéronautique, une prime spéciale dont le montant sera proportionnel au degré d'invalidité, en prenant pour base que 100 pour cent de cette invalidité sont dédommagés par 15 000 francs.

« En cas de décès, l'indemnité à la veuve est de 30 000 francs, plus 1000 francs par enfant mineur ; aux ascendants elle est de 15 000 francs. »

Enfin un arrêté royal spécial règle ainsi, depuis le mois d'octobre, la question du recrutement des officiers de réserve pour l'aéronautique :

1. Les sous-officiers peuvent devenir sous-lieutenants de réserve d'aéronautique, leur commission d'officier ne valant que pour cette arme.

2. Il est créé une école de sous-lieutenants de réserve de l'aéronautique.

3. Cette école doit contribuer au recrutement d'officiers de réserve de cette arme en assurant aux militaires, en dessous du rang d'officier, ayant les aptitudes et répondant aux conditions d'instruction voulues, les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions d'officier d'aéronautique.

4. Nul ne peut être nommé sous-lieutenant de réserve d'aéronautique s'il n'a pas passé par cette école, subi l'épreuve de sortie et prouvé ses aptitudes au cours d'une période de rappel.

5. Le Ministre de la Défense nationale fixe les conditions d'admission à cette école, le programme d'instruction et son organisation.

Ceci, rapproché de ce que nous avons dit plus haut des avan-

tages réservés aux officiers de l'aéronautique, y compris les officiers de réserve, peut faire espérer que cette arme tout au moins ne souffrira plus, comme les autres, de la crise de cadres de réserve.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre pour 1925. — Rapport de la Commission. — Discussion de décembre dernier devant la Chambre des députés.

Cette année, à un degré beaucoup plus sensible que les années précédentes, il convient de distinguer nettement, à propos du budget de la guerre pour 1925, entre le rapport de la Commission des finances, qui analyse les dépenses du département de la guerre, et la discussion parlementaire qui a suivi.

Ce n'était pas sans une certaine curiosité qu'on attendait les propositions budgétaires du gouvernement actuel, très radical et davantage encore socialiste, en matière de défense nationale.

Or, il faut voir les choses sans parti pris. Le projet de budget de la guerre pour 1925 ne diffère en aucune façon de ses prédécesseurs. Sa seule innovation consiste dans un effort de regroupement des dépenses militaires qui se trouvaient réparties, jusqu'à présent, dans trois comptes séparés, donc obscurs. Quant au rapporteur chargé de faire la critique de ce projet, on le confondrait volontiers avec tous les autres rapporteurs des années d'après-guerre.

M. Bouilloux-Lafont, radical-socialiste notoire, ne pense pas autrement que M. Calary de Lamazière, du bloc national. Il déplore le retard que subit la réorganisation de notre armée et en énumère les conséquences fâcheuses sur l'état moral des cadres, sur l'instruction de la troupe, sur la préparation de la mobilisation.

Les critiques qu'il adresse aux projets de lois déjà déposés sont reconnues depuis longtemps comme judicieuses par tous les esprits impartiaux bien au courant des questions militaires. L'on nous proclamait naguère que le service d'un an serait incompatible avec les principes actuels d'organisation ; mais que le service de dix-huit mois permettait encore de s'accommoder de tels principes. Voici que l'expérience en cours montre que le législateur avait mis trop d'espoir sur ce service de dix-huit mois. Avec lui, notre armée s'étiole ; elle n'est plus qu'une façade et rien n'est si dangereux, au point de vue de la sécurité nationale, qu'une façade derrière laquelle il n'y a

rien de solide, je veux dire des unités bien instruites, des cadres bien dressés et dévoués à leur tâche.

La paix ne dépend pas de nous seuls, poursuit M. Bouilloux-Lafont. Et il montre, mieux qu'on ne l'avait fait déjà, dans quelle proportion ont varié depuis 1914, les dépenses de défense nationale des différents Etats. Si l'empire britannique n'a ni augmenté ni réduit ces dépenses, les Etats-Unis les ont accrues de 74,6 %, l'Espagne de 30 %, la Belgique de 70 et la Hollande de 36,8 %. C'est, en vérité, que ces pays n'avaient, avant guerre, que des moyens de protection extrêmement réduits. La guerre, leur ouvrant les yeux, les a poussés à se mettre en garde. Par contre, les puissances militaires de l'Europe occidentale, Suisse, Italie et France, ont toutes trois réduit leurs dépenses dans une mesure appréciable : la Suisse de 17,5 %, l'Italie de 27 %, la France de 26 %.

Cet effort de réduction est d'autant plus méritoire que les dépenses du Reich prévues *officiellement* en 1924-1925 dépassent d'un tiers celles de 1913, pour des effectifs réduits comme on sait. L'Allemagne reste en tête du peloton dans la course folle aux armements qui, de façon irrévocable, nous mèneront à un nouveau conflit.

Voilà ce que pensent, chez nous, les plus ardents partisans de la paix dans la dignité...

Le total des dépenses militaires prévues dans notre budget pour 1925, non compris l'entretien des troupes aux colonies, s'élève à près de 4 milliards $\frac{1}{2}$, exactement 4 468 038 358 francs. Pour se faire une idée de ce que représente un tel chiffre, le rapporteur a eu l'idée de le répartir en cinq catégories qu'il compare à la situation d'avant-guerre : entretiens des personnels, des matériels, des animaux, achats de matériels neufs, instruction de l'armée.

L'entretien des personnels n'a augmenté sur 1914 que de 79 %, ce qui, étant donnée la dépréciation de notre monnaie, correspond à une diminution importante de ces personnels, non pas dans les officiers restés aussi nombreux, ni dans le personnel civil très accru, mais dans les hommes de troupe réduits de près de 300 000.

Les dépenses d'entretien des matériels ont augmenté sur 1914 de 188 %. Elles représentent la plus grande variation ; conséquence directe de l'importance prise par le matériel au cours des hostilités.

L'entretien des animaux est diminué de moitié pour une réduction d'un quart seulement dans le nombre de ces animaux : 161 022 en 1925 contre 217 199 en 1914.

Nous n'achetons plus de matériels neufs ; les sommes consacrées à ces achats ont diminué dans la proportion de 88 % ; c'est là le vide signalé derrière la façade dont il était question tout à l'heure.

Enfin, les dépenses d'instruction représentent à peu près le même crédit qu'en 1914, ce qui, étant donné l'état actuel de cette instruction, peut être considéré comme un relâchement notoire.

De toutes ces indications, il ressort nettement que notre armée n'a point encore repris une situation normale et que la phase de transition, justifiée sitôt après la guerre, menace de se prolonger au delà de toute limite compatible avec son bon fonctionnement.

Il n'est ici question que de la situation matérielle de cette armée. Autrefois, même à propos de budget, les rapporteurs ne redoutaient pas de se livrer à quelques appréciations sur la situation morale des cadres de la troupe. Aucune allusion n'a été faite à ce sujet par M. Bouilloux-Lafont, si ce n'est que, à propos des soldes des cadres de carrière, il signale la crise particulièrement grave traversée en ce moment.

L'armée n'est, en effet, pas contente ; sans que pour cela on puisse éprouver le moindre doute sur son loyalisme républicain. Mais elle veut avoir le sentiment qu'elle est toujours utile, nécessaire ; elle veut être sûre que les pouvoirs publics ne laissent pas sciemment jeter sur elle un soupçon plus ou moins vague de mésestime ou de déconsidération.

Or c'est précisément ce qui s'est produit dans les discussions qui ont marqué les séances de la Chambre consacrées au budget de la guerre. Je n'en dirai qu'un mot. Le pacifisme des partis avancés s'est trop transformé en une expression de mépris pour les institutions militaires, quelle qu'en soit la nature. Et la virulence des attaques semble avoir un peu décontenancé le général Nollet qui, en bon militaire, se sentait fourvoyé dans un milieu hostile.

Heureusement, de ces discussions et de la plupart des votes improvisés qui leur succèdent, autant en emporte le vent. Ceci demeure, écrit en toutes lettres, c'est que la paix, à laquelle la France est passionnément attachée, ne repose encore que sur une « force méthodiquement organisée, en même temps que dotée de l'outillage le plus perfectionné ».

